



Session du 16 avril 2018

Sessione di u 16 aprile 2018

Rapport N° 2018-1

Raportu N° 2018-1

Motion AC N° 2018/01/003

**Rapport du Président de la Chambre des Territoires**  
**Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

**Objet :** Avis sur les conventionnements et mécanismes possibles pour le déneigement des routes communales

**Oggetu :** Avisu in quantu à e mudalità per cunvinziunà è i miccanisimi chì si ponu aduprà da fà caccia à neve nantu à e strade cumunale

La nouvelle Collectivité de Corse est chargée de l'entretien du réseau routier anciennement territorial et départemental.

Or, en cas de chutes de neige, se pose également la question du déneigement des routes communales ; question qui n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune approche globale.

Une motion relative au déneigement des routes communales a été déposée par Monsieur Antoine Poli lors de la session des 28 et 29 mars 2018.

Au moment de l'examen de cette motion, le Président du Conseil Exécutif de Corse a fait valoir que le procédé de la motion n'était sans doute pas le plus adapté pour engager la réflexion à mettre en œuvre pour définir des pistes opérationnelles permettant d'apporter des réponses efficaces à cette problématique, incontestablement importante.

Le dossier doit en effet faire l'objet d'une réflexion et une expertise approfondie concernant les différentes modalités techniques et juridiques envisageables, ainsi que le coût et le fonctionnement de ces opérations.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse a donc proposé que cette question soit notamment examinée dans le cadre des travaux de la Chambre des Territoires, aux fins que l'avis de celle-ci puisse nourrir les propositions que le Conseil exécutif sera amené à faire sur cette question.

*Vi pregu di dibattene.*

Je vous prie de bien vouloir en débattre.

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2018  
REUNION DES 28 ET 29 MARS 2018**

**N° 2018/O1/003**

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR : M. Antoine POLI AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE».**

**OBJET : DENEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES.**

---

**CONSIDERANT** les épisodes neigeux intervenus récemment en Corse,

**CONSIDERANT** que ces épisodes neigeux bloquent une grande partie des routes communales et notamment dans les Communes du rural,

**CONSIDERANT** qu'en règle générale lesdites Communes ne disposent pas de moyens financiers leur permettant de bénéficier d'outils de déneigement,

**CONSIDERANT** que la fusion des trois collectivités a supprimé l'échelon de proximité qu'étaient les Conseils Départementaux,

**CONSIDERANT** que les équipes de déneigement de la Collectivité de Corse ne sont pas autorisées à déneiger les routes communales pour des raisons de responsabilité et de réglementation,

**CONSIDERANT** que de nombreuses Communes du rural se sont retrouvées paralysées par la neige, mettant en péril la sécurité des biens et des personnes aux abords de ces routes,

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DECIDE** de faire jouer la solidarité vis-à-vis des territoires isolés, afin que les Communes ne se retrouvent plus bloquées par la neige dans leurs axes principaux,

**PROPOSE** de permettre aux Communes qui le souhaitent de conventionner avec la Collectivité de Corse, afin que les services de cette dernière puissent déneiger les routes communales.



**Chambre des Territoires de Corse**  
**Camera di i Territorii di Corsica**

**Session du 16 avril 2018**

**Sessione di u 16 aprile di 2018**

**Lieu : Bastia**

**Décision N° 2018-1**

**Motion AC N° 2018/01/003**

**Objet : Avis sur les conventionnements et mécanismes possibles pour le déneigement des routes communales**

**Oggetu : Avisu in quantu à e mudalità per cunvinziunà è i miccanisimi chì si ponu aduprà da fà caccia à neve nantu à e strade cumunale**

L'an deux mille dix-huit, le 16 avril, la Chambre des Territoires convoquée le 3 avril 2018 s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires

**Etaient présents : Mmes et MM.**

Don-Marc ALBERTINI, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Pascal CARLOTTI, François-Xavier CECCOLI, Louis CESARI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Bianca FAZI, Henri FRANCESCHI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Pierre MARCELLESI, Laurent MARCHANGELI, François-Marie MARCHETTI, Joselyne MATTEI-FAZI, Georges MELA, Jean-Luc MILLO, Jean-Toussaint MORGANTI, Lionel MORTINI, Anne-Marie NATALI, Jérôme NEGRONI, Marc-Antoine NICOLAI, Marie-Thérèse OLIVESI, Claudy OLMETA, Jean PAJANACCI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Stéphane SBRAGGIA, Pierre SAVELLI, Jean-Guy TALAMONI, François TATTI, Petr'Antone TOMASI

**Etaient absents, étaient excusés et avaient donné pouvoir :**

M. Francis GIUDICI à M. François-Xavier CECCOLI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Gilles SIMEONI  
M. François SARGENTINI à M. Petr'Antone TOMASI

**VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

**VU** La saisine du 16 avril 2018 de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse par laquelle il demande l'avis de la Chambre des Territoires de Corse sur les conventionnements et mécanismes possibles pour le déneigement des routes communales

**VU** Le rapport de M. le Président n° 2018-1



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

## LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

**CONSIDERE :** Qu'il est nécessaire de rationaliser et d'optimiser les moyens d'intervention de la Collectivité de Corse sur les territoires touchés lors des épisodes neigeux ;

Que ces moyens doivent être adaptés à chaque typologie de besoins afin de pouvoir prioriser les interventions en particulier en cas d'épisode neigeux exceptionnel ;

Qu'il est nécessaire d'établir un cadre juridique et financier équilibré, correspondant à cette typologie.

**DECIDE :** La création d'un groupe de travail composé comme suit :

- ALBERTINI Don Marc
- DE PERETTI DELLA ROCCA Don Napoléon
- MATTEI-FAZI Joselyne
- NEGRONI Jérôme
- NICOLAI Marc-Antoine
- OLIVESI Marie-Thérèse
- POLI Antoine
- PONZEVERA Juliette

Lors de la première réunion de ce groupe de travail, un président chargé d'animer les débats et un rapporteur chargé du compte rendu, seront désignés par les membres.

**VALIDE :** La méthodologie de travail suivante :

- Les services de la Collectivité de Corse procéderont à l'évaluation des moyens, humains et financiers, de la nouvelle Collectivité de Corse, à partir de l'harmonisation des anciens services (départementaux et de la Collectivité Territoriale de Corse).
- Les services de la Collectivité de Corse établiront une cartographie des communes et intercommunalités particulièrement exposées.
- A partir de ce travail d'évaluation et de recensement des moyens humains, techniques et financiers, les services établiront une typologie des besoins par territoires qui sera soumise au groupe de travail à des fins de discussion et d'amendements.
- A l'issue de cette réflexion concertée, menée en présence des services concernés de la Collectivité de Corse, le groupe de travail présentera un rapport en session plénière de la Chambre des Territoires.



**C h a m b r e   d e s   T e r r i t o i r e s   d e   C o r s e**  
**C a m e r a   d i   i   T e r r i t o r i i   d i   C o r s i c a**

- A l'issue du débat mené en session plénière, le rapport adopté sera transmis au Conseil Exécutif de Corse et à l'Assemblée de Corse pour avis et suite à donner.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni